

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente
Séance du Conseil communal du : 22 avril 2024

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent. Le PV ayant été rédigé par le Directeur général f.f..

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 18 mars 2024.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : PV de la séance précédente.

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire : Néant
Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : v Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

Objet : AVIQ – Obligation d'emploi de travailleurs handicapés – Etat des lieux 2023

Séance du Conseil communal du 22 avril 2024

1. Exposé du dossier

Au vu de l'AGW du 07.02.2013, les administrations publiques doivent employer un nombre de travailleurs handicapés fixé à 2,5 pour cent de leur effectif au 31 décembre de l'année précédente. Afin de vérifier le taux d'emploi, elles doivent établir, tous les deux ans pour le 31 mars au plus tard, un rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au 31 décembre de l'année précédente. Ce rapport doit être communiqué au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte :

- la Commune de Profondeville répond positivement à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés puisque, sur base de 108,67 ETP au 31.12.2023, nous disposons au sein du personnel de 5,73 ETP entrant dans les conditions de l'article 4 de l'AGW du 07.02.2013, pour une obligation légale d'emploi de 2,72 ETP.
- le rapport prescrit a été transmis le 29.03.2024 à l'AVIQ qui, en date du 30.03.2024, précise que l'état des lieux transmis laisse apparaître que l'obligation telle que fixée par l'AGW du 07.02.2013 est rencontrée.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

- Projet de délibération
- Fiche de calcul – Obligation d'emploi de travailleurs handicapés – Etat des lieux 2023
- Mail de l'AVIQ (30.03.2024)

4. Informations budgétaires

Impact : /

Article budgétaire : /

Avis de légalité de la Directrice financière : non

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Bernadette Defosse - 081/42.02.19 – bernadette.defosse@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : IMIO - Assemblée générale ordinaire du 28 mai 2024.
Séance du Conseil communal du : 22 avril 2024

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire d'iMio se tiendra le 28 mai 2024 à 18h00 dans les locaux de Business Village Ecolys by Actibel - Avenue d'Ecolys 2 - 5020 Suarlée.
 L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2023 ;
- Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
- Décharge aux administrateurs ;
- Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
- Désignation d'un collège de 2 réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026 ;
- Désignation d'un administrateur représentant les communes : candidature de Monsieur Gauthier Le Bussy.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie
 Téléphone : 081/42.02.17
 Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Information relative aux approbations des décisions du Conseil communal
Séance du Conseil communal du : 22/4/ 2024

1.Exposé du dossier

Exercice de la tutelle sur les décisions communales

2. Proposition de décision

<i>Date Conseil</i>	<i>Objet de la décision de la tutelle</i>	<i>Date tutelle</i>
19/2/2024	Redevance sur l'établissement et la délivrance de certificats et autres documents administratifs	19/3/2024

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : des retours de la tutelle

4. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Fabriques d'église – Prorogation du délai de tutelle
Séance du Conseil communal du : 22 avril 2024

1. Exposé du dossier

Le service sollicite un délai supplémentaire pour analyser correctement le Compte 2024 des Fabriques d'église de Bois-de-Villers, Lesve, Lustin et Profondeville.

2. Proposition de décision

Proroger de 20 jours le délai le délai d'exercice du pouvoir de tutelle spéciale relative aux comptes annuels de l'ensemble des Fabriques d'église de l'entité et fixer leur examen à l'ordre du jour de la séance du Conseil communale du 27 mai 2024.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

4. Informations budgétaires

Impact : Néant
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière : non nécessaire

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : F.E. Arbre – 2023 - Compte
Séance du Conseil communal du : 22 avril 2024

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église d'Arbre a été arrêté par le Conseil de Fabrique en du 23 février 2024. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2023 de la Fabrique d'église d'Arbre
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement culturel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Arbre – 2023 – Compte
- F.E. Arbre – 2023 – Compte – Approbation Évêché
- F.E. Arbre – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : F.E. Rivière – 2023 - Compte
Séance du Conseil communal du : 22 avril 2024

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église de Rivière a été arrêté par le Conseil de Fabrique en du 06 février 2024. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2023 de la Fabrique d'église de Rivière
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement culturel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Rivière – 2023 – Compte
- F.E. Rivière – 2023 – Compte – Approbation par l'Évêché
- F.E. Rivière – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Convention de collaboration – 76^{ème} tour de la Province de Namur – Départ de Lustin le 09/08/2024

Séance du Conseil communal du : 22 avril 2024

1. Exposé du dossier

Le départ du tour de la Province de Namur se fera le vendredi 9 août 2024 à Lustin, dans ce cadre il y a lieu de signer la convention entre la Commune de Profondeville et le Royal Namur Vélo.

Pour accueillir ce départ nous devons :

- Verser la somme de 4.200€

2. Proposition de décision

Signer la convention de collaboration proposée par l'asbl Royal Namur Vélo, dans le cadre du départ de la 3^{ème} étape du 76^{ème} tour de Namur, le 09/08/2024.

Verser 4.200€ à l'asbl Royal Namur Vélo.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la délibération du Collège communal du 4 avril 2024.

4. Informations budgétaires

Impact : 4.200 euros T.V.A.C.
Article budgétaire : 764/332-02

5. Subvention

/

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Van Dooren Stéphanie
Téléphone : 081/42.02.36
Courriel : stephanie.vandooren@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Arrêté d'adoption du plan d'aménagement forestier des bois de Profondeville (PAF - Approbation Finale)

Séance du Conseil communal du : 22 avril 2024

1. Exposé du dossier

Le Projet de Plan d'Aménagement Forestier rédigé par le DNF et approuvé par le Conseil communal lors de la séance du 5 septembre 2023 a été soumis à enquête publique. Suite à cette enquête publique, le Collège a émis un avis qui a été transmis au DNF afin d'adapter le PPAF pour qu'il corresponde au mieux aux attentes de nos citoyens et de l'Administration. Nous arrivons à la fin de cette procédure – le PPAF a été corrigé par le DNF et il est maintenant demandé au Conseil communal d'approuver le PPAF afin qu'il devienne notre Plan d'Aménagement Forestier officiel.

2. Proposition de décision

Art. 1 : D'approuver le plan d'aménagement forestier des bois de PROFONDEVILLE en annexe qui a été rédigé et corrigé par le Service public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la nature et des forêts - Direction de NAMUR.

Art. 2 : De faire signer la délibération du Conseil communal en trois exemplaires, dont deux seront transmis au Service public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département de la nature et des forêts - Direction de NAMUR, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La Délibération du Conseil est annexée :

- Du courrier du 4 avril du DNF, expliquant la suite de la procédure
- Du Projet de Plan d'Aménagement Forestier final, pour approbation du Conseil
- Du rapport sur les incidences environnementales du PPAF
- Des 4 délibérations précédentes (1 Conseil 3 Collège)
- Du PV de Clôture de l'Enquête Publique

4. Informations budgétaires

Impact : 0 euros H.T.V.A. 0 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : /

Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Réfection du pont situé au croisement de la rue à la Forge, de la route des Fonds et de la rue Romiée à 5170 Arbre – Information budgétaire.
Séance du Conseil communal du 22 avril 2024.

1. Exposé du dossier

Dans le dossier dont objet, le Collège communal a attribué le marché public de travaux, pour le montant total de 25.200€ HTVA ou 30.492€ TVAC (21% TVA). Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, à l'article n°421/735-60 (n° de projet 20240022) et sera financé par fonds propres, pour un montant total de 25.000€. Cependant, le crédit étant insuffisant, il était donc nécessaire également, dans le cadre de cette attribution, d'utiliser le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, à l'article n°421/735-60 (n° de projet 20240024), pour le montant en plus de 5.492€. Le Conseil communal est donc informé de cette modification budgétaire, à régulariser lors de l'approbation de la MB1/2024.

2. Proposition de décision

Article unique : de l'utilisation du crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, à l'article n°421/735-60 (n° de projet 20240024), pour l'attribution du marché public intitulé "Réfection du pont situé au croisement de la rue à la Forge, de la route des Fonds et de la rue Romiée à 5170 Arbre", pour le montant supplémentaire 5.492€. Les projets seront rééquilibrés en MB1/2024.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Du projet de délibération du Conseil communal du 22 avril 2024.
- De deux délibérations du Collège communal.

4. Informations budgétaires

Impact : 25.200€ HTVA ou 30.492€ TVAC (21% TVA).
Articles budgétaires : budget extraordinaire 2024, aux articles n°421/735-60 (n° de projet 20240022) et n°421/735-60 (n° de projet 20240024).

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : x
Montant : x

6. Gestionnaire du dossier

Alexandra PIETTE
☎ 081/42.02.42
✉ alexandra.piette@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Ureba exceptionnel - Fourniture et pose de châssis neufs et d'une verrière de toit neuve à l'école communale de Profondeville – projet n°3P/819 ou n°20210062 - Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation.

Séance du Conseil communal du 22 avril 2024.

1. Exposé du dossier

La Commune de Profondeville souhaite améliorer la performance énergétique de ces bâtiments, notamment au niveau de ces bâtiments scolaires. Pour ce faire et dans le cadre de l'octroi d'un subside Ureba exceptionnel par la Région wallonne, elle souhaite remplacer les menuiseries extérieures de l'école communale de Profondeville en lançant le marché public de travaux nécessaire.

2. Proposition de décision

Art. 1^{er} : D'approuver le cahier des charges N° 3P/819 et le montant estimé du marché intitulé "*Fourniture et pose de châssis neufs et d'une verrière de toit neuve à l'école communale de Profondeville*", établis par l'auteur de projet, M. Julien Declercq, en collaboration avec le service marchés publics (Mme Alexandra Piette). Les conditions sont fixées par le cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.320,75 € HTVA ou 65.000 € TVAC (6% TVA).

Art. 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Du projet de délibération du Conseil communal du 22 avril 2024.
- De l'avis de la Directrice financière.
- Des documents du marché public (Cahier des charges et annexes techniques).
- Courrier de notification d'octroi du subside régional « Ureba exceptionnel ».

4. Informations budgétaires

Impact : 61.320,75€ HTVA ou 65.000 € TVAC (6% TVA)

Article budgétaire : budget extraordinaire, à l'article budgétaire n°7225/724-60 (projet n°20210062).

Avis de légalité de la Directrice financière : avis favorable n°21/2024 daté du 02/04/2024

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : SPW – Ureba exceptionnel

Montant : 23.752,56€

6. Gestionnaire du dossier

Auteur de projet – Aspects techniques	Gestionnaire service Marchés publics – Aspects administratifs
M. Julien DECLERCQ	Mme Alexandra PIETTE
081/42.02.26	081/42.02.42
julien.declercq@profondeville.be	alexandra.piette@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : PIC-PIMACI 2022-2024 - Réaménagement du quartier de la gare de Lustin - projet n°3P/815 ou n°VEG-16-2305 ou n°20160016 - Approbation des conditions, de l'estimation et du mode de passation et Approbation de la convention de subventionnement forfaitaire ou de marché public conjoint.

1. Exposé du dossier

Les travaux consistent en la réfection complète de la place de Lustin, avec aménagement de la circulation, création de traversées, création d'un quai de bus en voirie, création de trottoirs.

2. Proposition de décision

Art.1er : D'approuver le cahier des charges n°3P/815 ou n° VEG-16-2305 et ses annexes (PGSS, plans, PU, ...) du marché public de travaux intitulé "Réaménagement du quartier de la gare de Lustin", établis par l'auteur de projet, INASEP, sis rue des Viaux, 1b à 5100 NANINNE. Les conditions sont fixées par le cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.

Art.2 : D'approuver le montant estimé dudit marché public de travaux qui s'élève à 497.784,15€ HTVA ou 602.318,82€ TVAC (21% TVA) et se détaille comme suit :

* Lot 1 Lot 1 (« Aménagement de la place de la gare, d'une rampe d'accès vers le parking de la SNCB et OTW »), estimé à 438.884,15€ HTVA ou 531.049,82€ TVAC (21% TVA) et détaillé comme suit :

-Aménagement de la place de la gare : 395.811,90€ HTVA ou 478.932,40€ TVAC (21% TVA),

-Aménagement d'une rampe d'accès vers le parking SNCB : 33.380,75€ HTVA ou 40.390,71€ TVAC (21% TVA),

-Aménagement OTW : 9.691,50€ HTVA ou 11.726,71€ TVAC (21% TVA) ;

* Lot 2 (« Mobilier urbain »), estimé à 58.900 € HTVA ou 71.269 € TVAC (21% TVA).

Art.3 : De passer le marché par la procédure ouverte.

Art.4 : D'arrêter la convention de subventionnement forfaitaire de travaux d'aménagement d'arrêts de bus TEC relative à l'aménagement de deux arrêts d'autobus de 18m en voirie à la Gare de Lustin et conclue entre la Commune de

Profondeville et l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW).

Art.5 : De recourir au marché public conjoint pour ledit marché public de travaux et de désigner comme pouvoir adjudicateur pilote la Commune de Profondeville pour exécuter la procédure et pour intervenir, au nom de l'OTW, à l'attribution et à l'exécution du marché public de travaux. En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.

Art.6 : De charger le Collège communal de compléter, d'approuver et d'envoyer l'avis de marché au niveau national, dès que le pouvoir subsidiant (Pic-Pimaci 2022-2024) et l'OTW auront transmis leur avis favorable quant à ce dossier.

Art.7 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire, à l'article budgétaire n°421/735-60/16 (projet n°20160016).

Art.8 : De transmettre la présente délibération et ses annexes à l'Inasep, au pouvoir subsidiant (SPW via e-tutelle) et à l'OTW.

Art.9 : De joindre la présente au dossier pour suite voulue.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Du projet de délibération du Conseil communal du 22 avril 2024.
- De l'avis de la directrice financière ;
- Des documents du marchés publics (Cahier des charges et annexes techniques).
-

4. Informations budgétaires

Impact : 497.784,15 euros H.T.V.A. ou 602.318,82 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : 421/735-60/2016

Avis de légalité de la Directrice financière : 24/2024 du 03/04/2024

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : SPW – PIMACI 2022-2024

Montant : 138.016,63€

6. Gestionnaire du dossier

Auteur de projet aspect techniques : INASEP

Sise rue des Viaux, 1b à 5100 NANINNE.

Gestionnaire du dossier pour l'aspect administrative :

Madame Alexandra Piette

081/42.02.42

Alexandra.piette@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Construction d'une annexe non chauffée au complexe sportif de la Hulle - projet n° 3P/821

Séance du Conseil communal du : 22/04/2024

1. Exposé du dossier

Les travaux consistent en la construction d'une annexe pour le complexe sportif de la Hulle en vue d'y stocker du matériel pour la gymnastique.

2. Proposition de décision

Il est donc proposé afin de réaliser Construction d'une annexe non chauffée au complexe sportif de la Hulle :

- D'arrêter la procédure de passation, soit par procédure négocié directe avec publication préalable (PNDPP).
- D'arrêter le cahier de charge N°3P/821
- D'arrêter le montant estimé de ce marché public, soit la somme de 172.028,80 € HTVA ou 208.154,85 € TVAC (21%TVA)

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

4. Informations budgétaires

Impact : 172.028,80 euros H.T.V.A. ou 208.154,85 euros T.V.A.C.
 Article budgétaire : 7645/724-60 (numéro projet 20240062)
 Avis de légalité de la Directrice financière : en attente

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : x
 Montant : x

6. Gestionnaire du dossier

Monsieur Gregory Dailly
Gestionnaire technique - Architecte
tél : 081/42.02.38
Email : gregory.daylli@profondeville.be

Mme Barbara Lupattelli
Gestionnaire Administrative
Tél. : 081/42.02.41
Email : barbara.lupattelli@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Règlement complémentaire de circulation – déplacement d'une place PMR à l'entrée de la salle communale de Rivière "La Têteche"
Séance du Conseil communal du : 22 avril 2024

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'autoriser le déplacement de la place PMR en face de l'entrée principale de la salle communale de Rivière "LaTêteche" (comme indiqué sur le plan ci-annexé).

2. Proposition de décision

- D'autoriser le déplacement de la place PMR en face de l'entrée principale de la salle communale de Rivière "LaTêteche" (comme indiqué sur le plan ci-annexé).
- De soumettre le règlement complémentaire à l'autorité de tutelle.
- De charger le service travaux de réaliser le placement de la signalisation en cas d'approbation par la tutelle.
- De publier le présent règlement conformément aux dispositions des articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, une fois reçue la validation de la tutelle.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné du plan d'implantation de la place PMR.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :
Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dumont Angie
Téléphone : 081/42.02.25
Courriel : angie.dumont@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du 22 avril 2024

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.

Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Guilbaud Valentine

Téléphone : 081.42.02.21

Courriel : valentine.guilbaud@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nomination d'un enseignant en éducation physique à raison de 10 périodes/semaine.
Séance du Conseil communal du : 22/04/2024.

1. Exposé du dossier

Nomination à titre définitif de _____ :- maître d'éducation physique- à raison de 10 périodes/semaine à partir du 01/04/2024.

2. Proposition de décision

Nomination par vote par le biais d'un scrutin secret.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Projet de délibération du conseil communal du 22/04/2024.
Fiche signalétique de l'enseignante.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nomination d'un enseignant en éducation physique à raison de 14 périodes/semaine.
Séance du Conseil communal du : 22/04/2024.

1. Exposé du dossier

Nomination à titre définitif de maître d'éducation physique- à raison de 14 périodes/semaine à partir du 01/04/2024.

2. Proposition de décision

Nomination par vote par le biais d'un scrutin secret.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Projet de délibération du conseil communal du 22/04/2024.
Fiche signalétique de l'enseignante.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nomination d'une enseignante primaire à raison de 12 périodes/semaine.
Séance du Conseil communal du : 22/04/2024.

1. Exposé du dossier

Nomination à titre définitif de [REDACTED] institutrice primaire- à raison de 12 périodes/semaine à partir du 01/04/2024.

2. Proposition de décision

Nomination par vote par le biais d'un scrutin secret.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Projet de délibération du conseil communal du 22/04/2024.
Fiche signalétique de l'enseignante.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nomination d'une enseignante primaire à raison de 12 périodes/semaine.
Séance du Conseil communal du : 22/04/2024.

1. Exposé du dossier

Nomination à titre définitif de [redacted] - institutrice primaire- à raison de 12 périodes/semaine à partir du 01/04/2024.

2. Proposition de décision

Nomination par vote par le biais d'un scrutin secret.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Projet de délibération du conseil communal du 22/04/2024.
Fiche signalétique de l'enseignante.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nomination d'une enseignante primaire à raison de 24 périodes/semaine.
Séance du Conseil communal du : 22/04/2024.

1. Exposé du dossier

Nomination à titre définitif de . institutrice primaire- à raison de 24 périodes/semaine à partir du 01/04/2024.

2. Proposition de décision

Nomination par vote par le biais d'un scrutin secret.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Projet de délibération du conseil communal du 22/04/2024.
Fiche signalétique de l'enseignante.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be



PROFONDEVILLE
COULEURS NATURE

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.
Séance du Conseil communal du : 22/04/2024.

1. Exposé du dossier

Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations des désignations des enseignants des collèges du 20 mars et 3 avril 2024.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.
Article budgétaire :-
Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle
Téléphone : 081/42 02 23
Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be